VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 JUIN 2022

Présent(e)s :
Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, ~~Françoise LEONARD~~, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, ~~Marie-Christine MAUGUIT~~, Etienne SERMON, ~~Rose SIMON-CASTELLAN~~, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, ~~Jawad TAFRATA~~, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

---

11. Marché public 084/EX/S/DST/NS - Assistance à la mise en œuvre d'un plan de gestion territoriale durable 2025-2050 - Cartographie des aléas et risques naturels - Hiérarchisation concertée de prescriptions et de solutions pragmatiques - Procédure ouverte - Passation

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1er, L 1122-30 alinéa 1er et L 1124-40 § 1er - 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, spécialement ses articles 2, 22° et 36 ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment son article 4 § 1er ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, spécialement son article 5, al 1er ;

Vu le courrier du 26 avril 2022 du SPW Mobilité Infrastructures - Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité - Direction de la Planification de la Mobilité - Cellule Wallonie cyclable nous informant qu'un subside de 750.000,00 euros est escompté ;

Vu la nécessité de procéder à l'assistance à la mise en œuvre d'un plan de gestion territoriale durable 2025-2050, la cartographie des aléas et risques naturels et la hiérarchisation concertée de prescriptions et de solutions pragmatiques ;

Vu la note à ce sujet du 27 mai 2022 de la Direction des Services techniques (DST) ;

Vu les documents du marché, spécialement :

- avec ses annexes, le cahier spécial des charges établi par la Direction des Services techniques ;
- le projet d'avis de marché ;
- le devis au montant de 140.495,87 euros HTVA, soit 170.000,00 euros TVAC (21 %) ;

Attendu que les crédits disponibles sur l'article 930/733-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2022 sont suffisants pour faire face à la dépense à résulter de ce marché ;

Considérant que lorsque la dépense excède 22.000,00 euros HTVA, un avis de légalité écrit et motivé du Directeur financier est demandé sur base de l'article L1124-40 § 1er 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis de légalité de la Directrice financière, émis en date du 31 mai 2022 dans les termes suivants :

"L'examen du dossier établi par Monsieur Simon LEROY, Directeur technique f.f. de la DST, n'appelle aucune observation particulière, les crédits ayant été prévus au budget.

Mon avis est positif" ;

Sur la proposition du Collège communal,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un marché sera passé par procédure ouverte ayant pour objet l'assistance à la mise en œuvre d'un plan de gestion territoriale durable 2025-2050, la cartographie des aléas et risques naturels et l'hiérarchisation concertée de prescriptions et de solutions pragmatiques.

Article 2

Le devis relatif à ce marché est approuvé à la somme de 140.495,87 euros HTVA, soit 170.000,00 euros TVAC (21 %).

Article 3

Les règles générales d'exécution des marchés publics fixées par l'arrêté royal du 14 janvier 2013 sont rendues applicables à ce marché par référence à l'article 5 § 1er.

Article 4

La dépense à résulter de ce marché sera imputée sur l'article 930/733-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2022.

Article 5

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise, pour dispositions, chacune en ce qui la concerne, à la Direction des Services techniques, ainsi qu'à la Direction des Services financiers.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général, **Le Président,**

(s) Ronald GOSSIAUX **(s) Philippe RASQUIN**

Pour extrait conforme,

Le Directeur général, **Le Bourgmestre,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

Ronald GOSSIAUX **Claude EERDEKENS**